



Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Certes, la liquidation totale des RASED n'a pas encore eu lieu et nous nous en félicitons car c'est grâce aux mobilisations des personnels, des parents et de l'opinion publique en opposition aux projets de destructions du gouvernement. Pour autant, avec 76 postes de personnels RASED supprimés en 2009 et la désorganisation par la « sédentarisation » de leurs enseignants, de nombreux élèves n'ont plus accès aux aides spécialisées, les besoins continuant pourtant d'exister à chaque niveau et au cycle III de façon criante. Ces besoins ne sont pas compensés par la mise en place démagogique des APE et des stages « Remise à Niveau » par le ministère, les listes d'attente au motif de la difficulté scolaire en attestent dans les structures de soin notamment. Les enseignants des classes et les parents d'élèves appellent à l'aide, nous en voulons pour preuve les demandes exponentielles en termes d'AVS. Pour justifier ces demandes, un nouveau terme circule et s'écrit : le « handicap scolaire », le « handicap en situation d'apprentissage ». Cette nouvelle brèche nous interroge : l'école génèrerait-elle des handicapés ?

Nous voulons aussi mettre en évidence les nombreuses contraintes nouvelles qui pèsent sur les personnels de RASED : la difficulté de rencontrer les collègues de classes pour échanger avec eux depuis la mise en place des 108 heures, la suppression du samedi matin qui était un temps privilégié d'entretien avec les parents, la rigidité des procédures de PPRE dans certaines circonscriptions, l'extension des secteurs d'interventions due aux suppressions de postes.

En faisant le choix de ne pas affecter de personnel provisoire volontaire sur des postes en RASED restés vacants au mouvement 2010, vous avez contribué à l'agonie de ce qu'il reste des réponses en termes de prévention et de remédiation aux difficultés au sein de l'école publique gratuite.

Les documents que nous allons étudier aujourd'hui font état de 39 départs potentiels en formation spécialisée sur 54 candidatures. Nous y relevons la logique qui est la vôtre de ne pas attribuer de formation aux détenteurs d'une précédente option, et nous la dénonçons. Nous y relevons également une forme de non réponse aux besoins en option F. En effet, si nous pouvons nous fier aux documents préparatoires au CTPD 2nd degré, il manquera à la rentrée une vingtaine de postes d'enseignants et d'éducateurs option F. Seules 6 candidatures sont à l'étude sur cette option, il nous est donc difficile de comprendre les refus de départ pour les deux collègues d'EREA.

A l'heure où le gouvernement sacrifie la formation initiale des enseignants entraînant démissions et effondrement du recrutement, l'urgence est pourtant de permettre à notre système éducatif d'être enfin à la hauteur de tous les élèves. Leur avenir est en jeu. L'école doit leur permettre de grandir et de réussir. Leur offrir des enseignants en nombre suffisant, volontaires et formés est pour nous le minimum requis.

D'autre part, nous ne comprenons pas comment se déroulent les procédures de Carte Scolaire cette année. Les mesures de fermetures sont-elles déjà prises pour que nos collègues reçoivent dès à présent les fiches de demandes de priorité ?